Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_04_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18:10), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18:05), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Joël LE DROUGMAGUET, procuration à Gaëlle URVOAS

Secrétaire de séance : Gaëlle URVOAS est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.02.04. (1.4)
Date de convocation : 03 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Objet : SDE 22, Groupement de commandes pour l'achat d'énergies, avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014.

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie annexé au document, portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_04_1-DE

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du 07 avril 2014 relative au groupement de commande pour l'achat d'énergies du SDE22.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du 07 avril 2014 relative au groupement de commande pour l'achat d'énergies du SDE22.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET



La secrétaire de séance,
Gaëlle URVOAS

